

EVD KW Zentrale 1914–1918/112–113

*Le Directeur de la Banque Nationale Suisse, R. de Haller,
au Chef du Département de l'Economie publique, E. Schulthess*

L Crédit international
en faveur de l'Autriche

Paris, 27 février 1920

J'ai eu hier un long entretien avec quelques membres américains et anglais de la Commission des réparations.

Du côté anglais étaient présents:

Sir William *Good*, de la Commission économique,

Sir John *Breadbury*, Chef de la délégation anglaise dans la Commission des réparations, membre de ladite,

Mr. *Levick*, membre de ladite;

du côté américain:

Mr. *Kent*, membre de la Commission des réparations.

Un autre membre.

Le Congrès américain n'a pas encore voté le crédit de 50.000.000 de \$ dont dépend l'opération internationale projetée. Si celle-ci est mise sur pied, la Commission des réparations reconnaîtra que cette avance constitue une créance en 1^{er} rang sur l'Autriche, qui passera avant toute créance que la Commission des réparations pourrait imposer à l'Autriche.

Les avances déjà consenties par les Alliés pour le ravitaillement, et qui s'élèvent à 50.000.000 de \$ environ, seraient jointes aux avances nouvelles et l'hypothèque déjà donnée sur les forêts serait en faveur de l'ensemble, donc en faveur des sommes déjà avancées et de celles à avancer encore qui formeraient ainsi une seule créance.

On demande à la Suisse de faire [!] une somme de 25.000.000 (Fr. suisses), dont une partie pourrait être employée autrement qu'en achats en Suisse, cela à cause de notre change; par exemple l'Autriche pourrait payer en francs suisses des céréales à acheter en Serbie ou en Roumanie, etc. On considérerait aussi comme avances les transports sur chemins de fer fédéraux que la Suisse pourrait effectuer.

Comme produits qui figuraient sur la liste que la Suisse pourrait fournir, j'ai relevé:

le lait condensé, du fromage, du bétail, et comme matières premières du plomb et de la soie brute: comme j'ai exprimé quelque surprise concernant ces deux derniers postes, on m'a répondu qu'il y avait probablement des stocks à liquider.

J'ai fait ressortir que nous avons déjà fait sous formes diverses de gros efforts en faveur de l'Autriche, d'une part par des transports à prix réduits et d'autre part par la vente d'approvisionnements alimentaires à crédit et cela sans garanties spéciales, que le montant était de 10.000.000 de francs environ et j'ai demandé si ces 10.000.000 pourraient être comptés dans l'avance globale comme celle déjà faite par les Américains. Cette proposition serait acceptée sous réserve de l'importance de la somme encore à fournir.

J'ai aussi fait accepter l'idée de former un Comité de surveillance international pour l'emploi des fonds. Ce Comité devrait indiquer à chaque pays bailleur de fonds les montants à mettre à la disposition de l'Autriche et leur emploi, en respectant les conditions mises par les pays pour leur participation à l'avance; de cette façon on aurait une certaine garantie que la proportion est gardée entre les pays, soit dans leur mise à contribution, soit dans leur remboursement. Chaque pays bailleur de fonds aurait droit à être représenté dans le Comité.

Tandis que les Anglais estiment que, si l'Autriche se remet à travailler, le problème pour l'Allemagne sera un problème purement bancaire sans l'intervention des Etats, les Américains partagent ma manière de voir: c'est qu'un jour il faudra faire un effort commun en faveur de l'Allemagne avec le concours des Etats. Mais que ce soit sous la forme d'avances d'Etats, ou privées, les membres présents de la Commission des réparations admettent comme inévitable que la Commission devra affecter aux garanties de ces avances certains actifs qui lui sont réservés.

J'attache une très grande importance à cet échange de vues et je considère que le fait d'obtenir des garanties spéciales et le caractère de créances de premier rang avec administration internationale, et plus seulement entre Alliés, constitue un principe extrêmement important, non seulement en vue de l'opération projetée vis-à-vis de l'Autriche, mais des opérations futures éventuelles vis-à-vis de l'Allemagne.

Dans ces conditions, je considère que nous devons élever le montant de notre participation et le porter à 20.000.000 de fr. au moins et alors obtenir que les 10.000.000 déjà avancés rentrent dans l'opération, ce qui porterait notre participation totale dans le pool international à 30.000.000 de fr. mais alors garantis comme dit ci-dessus.

Je vous demande, M. le Conseiller fédéral, de me faire savoir:

1. pour quel montant nous pourrions livrer vraisemblablement du bétail, du lait condensé, du fromage,
2. de la soie brute, du plomb;
3. le montant maximum de l'avance nouvelle; et je considère 20.000.000 de fr. comme un minimum;
4. la proportion maximum de l'avance à employer en Suisse, et là aussi il faut tenir compte du change et de l'avantage que nous pourrions retirer si l'Autriche achetait contre argent suisse en Roumanie et en Serbie, en vue de nos relations avec ces deux pays.

Mardi j'aurai une nouvelle conférence, Mr. *Taylor* arrivant dimanche soir d'Amérique.

Je vous serais très reconnaissant de me télégraphier pour lundi soir ou mardi matin.¹

1. Dans sa séance du 1^{er} mars, le Conseil fédéral a délibéré à ce sujet:

Die Ententestaaten planen eine Hilfsaktion zugunsten Österreichs; die Vereinigten Staaten wollen zu diesem Zweck ein Darlehen von 50 Millionen Dollars, England die Hälfte dieses Betrages, vorschliessen, und andere Staaten, darunter auch die Schweiz, sollen sich beteiligen. Zur Sicherstellung ist dabei vorgesehen, dass die Beiträge der Staaten an diese Hilfsaktion in erster Linie aus der von Österreich den Ententestaaten für ihre Forderungen eingeräumten

Hypothek auf die österreichischen Wälder zurückbezahlt werden sollen. Überdies bekäme jeder Staat, der sich an der Aktion beteiligt, einen Vertreter in der betreffenden Schuldentilgungskommission. Nach dem neuesten Bericht des Herrn Direktor von Haller aus Paris haben die Vereinigten Staaten über ihre Beteiligung an dieser Hilfsaktion noch nicht Beschluss gefasst. Die bisherigen Leistungen der Schweiz könnten auf den Beitrag an diese Hilfsaktion mit demselben Privileg angerechnet werden, sofern sie einen weitem ansehnlichen Beitrag leiste, der zu diesem Zweck nach Ansicht des Herrn von Haller auf Fr. 20.000.000 anzusetzen wäre.

Bundesrat Schulthess glaubt, die Schweiz könne aus Gründen der Menschlichkeit ihre Teilnahme an diesem Werk nicht versagen, das übrigens, wenn es, wie vorgesehen, den Betrag von $\frac{1}{2}$ Millionen [!/] Franken erreichen sollte, auch einen günstigen Einfluss auf die österreichische Valuta ausüben könnte.

Auf Grund der Beratung wird *beschlossen*:

Das Volkswirtschaftsdepartement wird ermächtigt, Herrn von Haller wissen zu lassen, dass der Bundesrat bereit wäre, sich an der Hilfsaktion für Österreich zu beteiligen, sofern er hiezu von den Ententestaaten offiziell eingeladen würde und sofern die Ententemächte die von ihnen vorgesehenen Beiträge leisten und auch andere neutrale Staaten mitwirken. Auf den Beitrag der Schweiz wären, unter Einräumung der für die Beiträge der Ententestaaten in Aussicht genommenen Sicherheiten, anzurechnen die bisherigen Lebensmittellieferungen an Österreich, Tirol und Vorarlberg im Betrage von ungefähr 10 Millionen Franken sowie der Österreich zur Rheinregulierung gewährte Vorschuss von 1,6 Millionen Franken. Der Höchstbetrag der Beitragsleistung der Schweiz, unter Einrechnung der vorgenannten Posten, könnte auf 25 Millionen Franken angesetzt werden, wobei vorausgesetzt wäre, dass der Schweiz gestattet würde, die Kosten eventueller Warentransporte auf Schweizergebiet auf ihrem Beitrag anzurechnen. Auch lege die Schweiz Gewicht darauf, einen grösseren Teil ihres noch zu leistenden Beitrages in Waren (kondensierte Milch, Käse, Vieh) zu liefern. (E 1004 1/274 n° 809).